Face au **COVID-19** la **CGECI** vous informe



OBSERVER LES MESURES BARRIERES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Hebdo 006 | Vendredi 22 mai 2020

Sommaire

- Edito: Après les aides d'urgence, le plan pour relancer l'économie nationale
- 2 Appui aux entreprises :
 - Les bailleurs de fonds répondent à l'appel du Gouvernement et abondent le Plan de soutien économique
 - Tout savoir sur l'éligibilité au Fonds d'appui aux PME
 - Les premiers bénéficiaires des 4 Fonds
- Plaidoyer : les banques mettent-elles en œuvre les mesures édictées par la BCEAO?
- 6 Dialogue social : Rencontres de la CIPC et de la Commission Consultative du Travail
- Dialogue public privé : Le mode opératoire du Fonds d'appui aux PME (FSPME) présenté au secteur privé

- 7 Analyse d'impact : Quand la COVID-19 secoue la filière cacao
- 8 Emploi : Pourquoi il faut légiférer sur le télétravail
- 9 Lutte contre la COVID-19: Retour sur le communiqué du Conseil Présidentiel du 22 mai
- 11 La parole est à vous : M. Geoffroy Roux de Bézieux, Président du MEDEF, à propos du modèle Post-Covid
- 12 Brèves de la semaine & Circulaires
- 13 Bonnes pratiques : Attitudes à avoir dans la période de déconfinement
- 14 Entreprises citoyennes: Les entreprises se mobilisent pour faire des dons

Editorial

Après les aides d'urgence, le plan pour relancer l'économie nationale



Stéphane AKA-ANGHUI Directeur Exécutif de la CGECI

La pandémie de Covid-19 qui a atteint la Côte d'Ivoire le 11 mars a déjà laissé des traces douloureuses. Outre des pertes en vies humaines, des entreprises ont dû fermer, quand d'autres survivent à peine, handicapées par des tensions de trésorerie et des chutes drastiques de chiffre d'affaires consécutives à l'arrêt ou à la baisse de l'activité.

La bonne nouvelle de cette fin de mois de mai, c'est le début

d'opérationnalisation des mécanismes financiers mis en place par le gouvernement, dont le Fonds dédié aux PME et le Fonds de soutien aux grandes entreprises, le FSGE. Le 19 mai, lors d'une cérémonie présidée par le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Souleymane Diarrassouba, a ainsi remis des chèques d'un montant global de 1,132 milliard de FCfa aux trois premières grandes entreprises bénéficiaires dudit fonds, doté au total de 100 milliards de FCFA (dont 30 milliards déclarés disponibles).

Mieux vaut tard que jamais, pourrait-on dire, vu le temps passé entre l'annonce de ce fonds et le début de son déblocage. L'heure n'est par conséquent pas à la fine bouche. Nous encourageons les entreprises désireuses de bénéficier de ce Fonds dont les critères d'éligibilité sont connus (et disponibles sur la plateforme web du FSGE à l'adresse : www.fsge.gouv.ci) à formuler leurs demandes au Secrétariat exécutif du FSGE assuré par le ministère du Commerce et de l'Industrie et la BNI.

Si la CGECI salue à sa juste mesure l'opérationnalisation de ces Fonds, il faut bien convenir qu'il ne s'agit, en l'état actuel des choses, que de mesures d'urgence destinées à financer les besoins en fonds de roulement (BFR) des entreprises. Nous sommes en outre, selon l'expression utilisée par le ministre Diarrassouba, dans une « phase transitoire »

devant en préparer une autre, avec des critères d'éligibilité similaires, mais avec des produits variés et plus adaptés aux réalités vécues par les entreprises. Dans les deux cas, transition ou pas, nous restons dans un Fonds d'urgence différent d'une relance.

Passer le cap des mesures d'urgences actuelles, il va falloir relancer les activités. Pour préparer cette étape cruciale, la CGECI a déjà diligenté une enquête sur l'impact de la Covid-19 sur les entreprises et les différents secteurs d'activité. Les résultats de celle-ci aideront à affiner nos propositions de plans de relance à soumettre à l'Etat. L'Etat a également diligenté ses propres enquêtes, notamment par l'intermédiaire de l'Institut National des Statistiques (INS). Les résultats de cette étude vous seront présentés la semaine prochaine. Toutes les études, y compris celles des partenaires techniques et internationaux, seront prises en compte de sorte à s'appuyer sur un diagnostic le plus pertinent possible.

Un benchmark rapide des pratiques en cours dans le monde permet, en effet, de constater l'engouement en Europe comme aux Etats-Unis pour des plans de relance ambitieux devant succéder aux mesures d'urgence.

En France par exemple, où l'ensemble de la filière touristique est à l'arrêt depuis mi-mars, avec 90% des établissements fermés, le gouvernement a annoncé le 14 mai un plan de relance mobilisant au total plus de 18 milliards d'euros pour les finances publiques, dans ce seul secteur.

Chez nous, également, le secteur du tourisme compte parmi les plus sinistrés. Et requiert, pour se relever durablement, des soutiens financiers plus importants.

La principale préoccupation des entrepreneurs aujourd'hui est de renouer avec le business et de générer des recettes. Pour ce faire, ils auront besoin d'un plus fort soutien de l'Etat, lequel les aidera à rebâtir mieux, et de façon plus résiliente, des modèles économiques qui intègrent densément la solidarité et la responsabilité sociétale des entreprises.



Appui aux entreprises

Les bailleurs de fonds répondent à l'appel du Gouvernement et abondent le Plan de soutien économique



L'ambassadeur de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire, Jobst von Kirchmann a annoncé un appui de 100 millions d'euros en partenariat avec la Banque européenne d'investissement

La Côte d'Ivoire est économiquement et socialement éprouvée par les effets de la crise sanitaire. Fort heureusement, elle n'a pas à compter uniquement sur ses seules ressources financières. Que ce soit pour financier son plan de riposte de 95 milliards ou son Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire évalué à 1700 milliards FCFA (environ 5% du PIB), elle peut compter sur le secteur privé ivoirien, mais également sur des partenaires internationaux de bonne volonté.

Union européenne, Banque mondiale, Banque africaine de développement, Organismes des Nations unies, etc. se mobilisent pour abonder le Plan de soutien économique, social et humanitaire décliné par le Gouvernement ivoirien. Pour mobiliser certains de ces financements, la Côte d'Ivoire a émis des bons de Trésor dénommés « Bon COVID-19 » sur les marchés financiers.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du FMI, pour sa part, a approuvé, le 17 avril 2020, le décaissement de 295,4 millions de dollars au titre de la Facilité rapide de crédit (prêt à taux 0 remboursable en dix ans), et un décaissement de 590,8 millions de dollars au titre de l'instrument de financement rapide (crédit à rembourser entre trois et cinq ans). Au total, c'est une aide de 886,2 millions de dollars, soit environ 532 milliards CFA, qui a été décaissée.

Quant à l'Union Européenne, premier partenaire économique de la Côte d'Ivoire, elle a annoncé un appui de 100 millions d'euros, environ 65 milliards CFA, en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement pour soutenir les PME. Toutefois, l'UE a sa propre définition de PME. En Europe, la PME est une entreprise qui doit satisfaire à deux conditions cumulatives. Primo, elle doit employer au moins 250 salariés ; secundo elle doit avoir un chiffre d'affaires de moins de 50 millions d'Euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

En revanche, en Côte d'Ivoire, depuis janvier 2012, est considérée comme PME, toute entreprise qui a un chiffre d'affaires inférieur à 1 milliard FCFA ou moins de 200 salariés permanents. On en déduit donc que les ressources promises par l'UE alimenteront, probablement sous forme de garanties, les Fonds de soutien aux Grandes Entreprises et aux PME. C'est pour en discuter que l'UE et la CGECI ont convenu de se retrouver la semaine prochaine pour harmoniser leurs points de vue sur l'appui attendu par les entreprises établies en Côte d'Ivoire.





Appui aux entreprises

Tout savoir sur l'éligibilité au Fonds d'appui aux PME

Afin de se doter d'un dispositif d'appui aux entreprises transparent et efficient, le Gouvernement ivoirien, avec l'appui de la Banque Mondiale, a confié à 3 cabinets internationaux le soin de proposer un mode opératoire pour trois des quatre fonds (secteur informel, PME et grandes entreprises). En attendant les résultats de leurs travaux, et pour une période ne devant pas excéder un mois, les Fonds fonctionnent sur la base de critères transitoires. Vous trouverez ci-dessous les principales caractéristiques pour bénéficier des 3 produits mis en place par le Fonds des PME. http://fspme.agencecipme.ci/beneficier-du-fonds.

Guichet 1: Subvention Guichet 2 : Prêt à taux zéro Guichet 3 : Prêt à taux réduit → Objet : Octroyer des prêts → **Objet :** Financer les besoins en → Objet : Apporter, sous forme de subvention salariale directe, un directs sans intérêts, pour fonds de roulement des PME. soutien aux employés des micro financer le Besoin en Fonds de → Bénéficiaires : les petites entreprises afin de sauvegarder Roulement des PME entreprises et moyennes c'estles emplois et soutenir la reprise → **Bénéficiaires :** les micro à-dire les entreprises ayant un des activités chiffre d'affaires compris entre entreprises et les petites 30 millions de FCFA et 1 milliard → Bénéficiaires : les micro entreprises, c'est-à-dire les entreprises ayant un chiffre entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 30 millions d'affaires inférieur à 150 millions de FCFA **CONDITIONS D'ACCES** → Avoir un plan viable de maintien → Avoir un plan viable de maintien → Être une microentreprise de droit ivoirien impactée par la ou de relance de l'activité ou de relance de l'activité crise du Covid-19 → Etre une PME de droit ivoirien → S'engager à maintenir les avec un chiffre d'affaires emplois ou disposer d'un plan de → Être à jour de ses cotisations sociales et de ses obligations inférieur à 150 millions de FCFA réembauche fiscales au 31 décembre 2019 → S'engager à maintenir les → N'avoir jamais bénéficié emplois ou disposer d'un plan financement de la part du FSPME → Disposer d'un plan réembauche des employés qui de réembauche → Disposer d'un plan auraient été licenciés ou mis en → N'avoir jamais bénéficié de décaissement et d'utilisation des chômage technique et s'engager financement de la part du ressources à ne pas en licencier d'autres **FSPME** jusqu'au 31 décembre 2020 → Disposer ďun plan → N'avoir jamais bénéficié de décaissement et d'utilisation financement de la part du des ressources FSPME.

Pour ce qui est des grandes entreprises, il est proposé, durant la phase transitoire, un seul produit aux entreprises impactées par la COVID et qui réalisent un CA supérieur à 1 milliards : des prêts directs, plafonnés à 500 millions FCFA, avec un taux d'intérêt de 3% et remboursable entre 18 et 36 mois.

Face au **COVID-19** la **CGECI** vous informe



Appui aux entreprises

Des chèques remis à une première vague de bénéficiaires des quatre Fonds



530 milliards FCFA, c'est le montant total des quatre Fonds mis en place par le Conseil National de Sécurité à l'effet de faire face à l'impact social, humanitaire et économique provoqué par la pandémie de COVID-19. La répartition de ces ressources financières est connue:

- → 170 milliards FCFA viendront alimenter le Fonds destiné aux opérations humanitaires d'urgence;
- → 100 milliards seront mobilisés pour le compte du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises ;
- → 150 milliards FCFA pour le Fonds de soutien aux PME;
- → Et 100 milliards FCFA pour redynamiser le secteur informel qui occupe une place importante dans l'économie ivoirienne.

Le lancement de ces 4 fonds s'est fait le 14 Mai 2020 à la Primature. A cette occasion, une première vague de bénéficiaires se sont vus remettre des chèques par le Fonds national de solidarité et de soutien humanitaire, et celui du secteur informel. Pour le démarrage de la phase transitoire, s'étendant du 14 mai au 15 juin, les Comités de gestion des Fonds ont proposé des critères et un mode opératoire, en attendant la finalisation des travaux des Cabinets recrutés à cet effet par la Banque Mondiale.

La bonne nouvelle, c'est que les ressources financières octroyées dans le cadre du Fonds de solidarité contribueront à prendre en charge les travailleurs du secteur privé, victimes de chômage technique ou licenciés du fait de l'impact négatif de la COVID-19 sur le fonctionnement des entreprises

En ce qui concerne les entreprises, les premiers chèques ont été remis le 19 mai 2020 au cours d'une cérémonie présidée par le Ministre de l'Economie et des Finances. C'est ainsi que trois chèques d'une valeur totale de 1,132 milliard F CFA ont été remis à 3 grandes entreprises issues de 3 membres différents de la CGECI :

- → Un établissement commercial issu de la Chambre de commerce et d'Industrie Libanaise ;
- → Une industrie membre de l'Union des Grandes Entreprises de Côte d'Ivoire;
- → Et une entreprise membre du Groupement Ivoirien du Bâtiment et Travaux Publics.

Une trentaine d'autres entreprises ont manifesté leur intention de solliciter le Fonds des Grandes Entreprises, et leurs dossiers, une fois complétée seront analysés par le Comité de gestion où siègent notamment la CGECI, la CCI et l'APBEF.

Rappelons que la phase transitoire porte sur une enveloppe de 10 milliards F CFA avec pour objet le financement du besoin en fonds de roulement des entreprises sur une maturité de 18 à 36 mois, dont un différé jusqu'en janvier 2021, au taux exceptionnel de 3% TTC.



Plaidoyer

Les banques mettent-elles en œuvre les mesures édictées par la BCEAO ?



Siège de la BCEAO - Dakar

La BCEAO a mis en place, en relation avec les banques, un cadre pour accompagner les entreprises privées qui rencontrent des difficultés à rembourser leurs crédits.

Ainsi, le 16 avril 2020, la BCEAO a diligenté une enquête auprès de 129 banques des Etats de l'UMOA pour faire un bilan de la mise en œuvre des huit (8) mesures édictées le 21 mars 2020. 111 banques ont répondu, et les résultats ont relevé ce qui suit :

- La grande majorité des banques indiquent que le volume de leurs opérations a baissé au cours des deux premières semaines du mois d'avril 2020, comparé à la même période du mois précédent ;
- 70% ont observé un recul des demandes de crédits, de mises en place de concours et de collecte des dépôts;
- 44% indiquent une augmentation significative des retraits d'espèces;
- 53% indiquent avoir réduit leurs effectifs ;
- 77% ont maintenu ouvert leurs points de services;
- Les secteurs d'activité les plus touchés par les effets de la pandémie sont la restauration et l'hôtellerie (pour 65% des banques répondantes), le commerce (58%), les transports, entrepôts et communications (51%) ainsi que les bâtiments et travaux publics (35%).

Les opinions exprimées montrent une mise en œuvre progressive des mesures de la BCEAO, cependant des difficultés de trois (3) ordres pourraient en limiter l'impact.

• Bénéficiaires : plusieurs clients qui sollicitent le report des échéances ne sont pas capables de démontrer l'impact de la crise liée au Covid-19 sur leur situation financière. Ils ont ainsi appelé la BCEAO à communiquer publiquement sur les conditions à remplir pour bénéficier de la mesure.

À cet effet, la foire aux questions mise en ligne sur le site internet de la BCEAO pourrait servir à communiquer les informations utiles au public.

• Période de report d'échéances : les banques demandent si pendant la période de report des échéances, les intérêts doivent continuer de courir. Ils ont également interrogé la Banque Centrale sur l'approche à adopter à la fin de la période, pour le remboursement des échéances qui auront été reportées.

En réponse, la BCEAO a précisé que le report d'échéances consiste à suspendre l'échéancier pendant la durée du report, sans faire supporter de frais au client durant cette période. Les remboursements seront repris conformément au tableau initial d'amortissement, ce qui correspond à un rallongement de la durée initiale du prêt, sans toutefois augmenter le montant des intérêts à percevoir.

• L'extension de la mesure aux particuliers : les établissements de crédit ont reçu des demandes de report d'échéances émanant d'un grand nombre de clients particuliers.

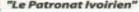
En réponse, les Autorités de la BCEAO ont marqué leur accord pour une extension de la mesure de report d'échéances aux créances sur les salariés du secteur privé et les entreprises individuelles. Cette information a été portée à la connaissance de la profession bancaire par l'entremise des Directeurs Nationaux.

Il convient de noter que l'intervention de la BCEAO ne se limite pas qu'aux banques. En effet, le 28 avril 2020, elle a pris cing (5) mesures pour les institutions de microfinance (IMF) afin de les aider à faire face au coronavirus.

La CGECI vous accompagne face au COVID-19

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page cgeci.com/coronavirus









Face au **COVID-19** la **CGECI** vous informe



Dialogue social

Les partenaires sociaux trouvent un consensus sur le projet d'ordonnance visant à assouplir les dispositions du code du travail en période de COVID

Une réunion extraordinaire de la Commission Indépendante Permanente de Concertation (CIPC) a eu lieu le 18 mai 2020 à la « Maison de l'Entreprise». Cette rencontre fait suite à la réunion de la Commission Consultative du Travail (CCT), relative au projet d'ordonnance dérogatoire aux dispositions du code du travail, en vue de la préservation des entreprises et des emplois durant la période de la covid-19, organisée le 8 mai 2020, par le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale. Ledit Projet d'ordonnance a fait l'objet d'un examen minutieux par les partenaires sociaux membres de la CIPC au cours de leur séance de travail. Il y a été

analysé les unes après les autres, les dispositions du proiet d'ordonnance et à parvenir à un consensus.

Les discussions visent notamment à assouplir la législation en matière de congés payés, à introduire la possibilité de chômage partiel et à encadrer le télétravail. Les échanges achoppent sur la question du licenciement économique.

Au terme de la réunion, le Président de la CIPC, M. Bernard N'Doumi, a informé les participants de la reprise imminente des activités du Conseil National du Dialogue Social (CNDS) après la nomination par la Présidence de la République de son représentant.

Dialogue public - privé

Le mode opératoire du Fonds d'appui aux PME (FSPME) présenté au secteur privé

Le Comité paritaire Etat-Secteur privé pour la lutte contre la COVID19 a tenu sa réunion hebdomadaire le vendredi 22 mai 2020. La CGECI y était représentée par sa responsable études et statistiques. Plusieurs points ont été inscrits à l'ordre du jour, notamment la présentation du Fonds d'appui aux PME. A cet effet, le Président du Fonds, le Conseiller du Fonds, Monsieur Mimba Antoine a pu faire le point de l'état d'avancement de leurs travaux.

Dans le cadre du soutien à apporter aux Petites et Moyennes entreprises impactées par la Covid-19, l'Etat a mis en place un fonds (FSPME-COVID-19), avec une dotation initiale cible de 150 milliards de FCFA, par l'ordonnance n°2020-384 du 15 avril 2020. Les ressources actuellement disponibles à la BNI s'élèvent à 40 milliards CFA.

L'objectif principal de ce fonds est de contribuer au maintien de l'outil de production des PME à travers des soutiens financiers.

En attendant la finalisation des travaux du Cabinet Ernst and Young recruté pour l'opérationnalisation dudit fonds, le Comité de Gestion a proposé la mise en place d'un dispositif transitoire sur une période d'un mois, en vue d'un accompagnement urgent desdites entreprises.

Le processus pour l'obtention du fonds, comprend pour l'entreprise, deux étapes :

- 1. L'entreprise soumet son dossier en ligne via la plateforme <u>www.agencecipme.ci</u>;
- 2. La demande (Formulaire) est adressée au Président du Comité de Gestion et réceptionnée par le

Secrétariat Exécutif tenu par l'Agence Côte d'Ivoire PME accompagnée des pièces exigées dont la liste exhaustive est disponible sur la plateforme www.agencecipme.ci.

Sont concernées par le FSPME, les PME impactées par le Covid-19 et remplissant les critères suivants :

- Etre une entreprise de droit ivoirien implantée sur le territoire national ayant enregistré un chiffre d'affaires maximum d'un (01) milliard FCFA sur au moins l'un des trois derniers exercices années consécutives (2017et 2018) certifiés par CGA ou un Expert-comptable ou attesté par le service d'assiettes compétent (formulaire) et 2019 provisoire;
- Etre une entreprise en activité effective et continue sur au moins deux (02) années fiscales 2018 et 2019 au moins ;
- Etre à jour de ses déclarations fiscales et sociales au 31 décembre 2019 ;
- Etre une entreprise dont les activités ont été impactées négativement par la pandémie de COVID-19 avec une baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% au premier trimestre 2020 en glissement annuel, comparé au premier trimestre 2019;
- Fournir 1 note sur le plan de continuité des activités (pour les prêts).

Les interventions du FSPME se feront à partir de trois (03) guichets tenant compte des trois (3) catégories des PME.



Analyse d'impact

Quand la Covid-19 secoue la filière cacao



Le secteur agricole est l'un des piliers de l'économie ivoirienne avec une contribution de 23 % au PIB (2018) et une part de 40 % des exportations ivoiriennes. Le premier produit d'exportation de la Côte d'Ivoire est le cacao qui fournit environ 40 % de la demande mondiale. Avec environ 2,2 millions de tonnes de fèves, la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial.

Les mesures de confinement et les fermetures des frontières instaurées par les pays importateurs pour freiner l'épidémie du Covid 19 entrainent de nombreuses répercussions sur la filière cacao notamment la baisse du prix du cours international et une baisse des commandes de cette matière première.

Les différents maillons de la chaine de valeur de la filière (du producteur à la transformation) subissent des conséquences de cette pandémie dont les principales sont :

- → Chute de la demande du cacao et ses produits dérivés en Europe, Asie, Etats Unis;
- → Baisse de revenus à l'export ;
- → Baisse du revenu des producteurs ;
- → Difficulté de trouver la main d'œuvre provenant en majorité des pays limitrophes pour la petite récolte à cause des restrictions actuelles;
- → Perturbation de l'acheminement des fèves vers les ports du pays à cause des restrictions de déplacement à l'intérieur du pays ;

- → Entassement des fèves dans les entrepôts ;
- → Ralentissement des transports maritimes vers l'Europe et les Etats Unis, principaux importateurs de cacao entrainant des retards de livraisons.

L'Etat a mis en place des mesures pour soutenir la filière :

- → Maintien du prix d'achat bord champ à 825 francs CFA malgré la chute des cours internationaux;
- → Fonds de soutien de 250 milliards de FCFA destiné aux principales filières de l'économie ivoirienne (cacao, café, anacarde, palmier à huile...);
- → Création d'un fonds d'appui à l'investissement dans la transformation du cacao de 10 milliards de francs CFA.



Ces mesures sont-elles suffisantes ? Pourront-elles aider à maintenir l'équilibre de cette noble filière ivoirienne ? La CGECI donnera, dans les prochains numéros de la Veille du Patronat, la parole au GEPEX pour répondre à ces questions.

Rappel: Pensez à participer à l'enquête sur l'impact de la COVID-19 sur les activités des entreprises. Elle a débuté le 12 mai et devait prendre fin le 22 mai 2020. Pour donner l'opportunité à la CGECI de prendre en compte la situation de davantage d'entreprise, l'enquête se poursuivra jusqu'au vendredi 29 mai, toujours via le lien suivant : https://forms.gle/D2cHmsERE8rHGYjt6.



Emploi

Pourquoi il faut légiférer sur le télétravail

Dans la Veille du Patronat N°4, M. Ahmed CISSE, Vice-Président de la CGECI affirmait que « la crise de la COVID-19 nous a appris à mettre en œuvre de nouveaux modes de travail, comme le télétravail. C'est une nouvelle organisation à laquelle il va falloir s'habituer, car les avantages d'une stratégie de travail à distance bien menée sont de loin supérieurs à ses inconvénients. Nous devons réfléchir, passée l'urgence de la lutte contre la Covid-19, à l'intégration de cette nouvelle donne dans nos stratégies d'entreprises».

Cette observation nous interpelle, car la pratique du télétravail qui s'accélère en Europe s'est avérée, dans certains cas, être une solution satisfaisante pour la continuité des activités de l'entreprise ivoirienne, en raison de la maladie à coronavirus.

Loin de nous l'idée de mettre ici en avant tous les avantages, non encore mesurées, du télétravail en Côte d'Ivoire. Nous pouvons simplement affirmer que cette forme d'organisation s'imposera très certainement dans les années à venir, en raison de l'avènement des nouveaux métiers, de la digitalisation des entreprises, du développement du coworking et de la pression foncière qui éloignera le chef d'entreprise de la nécessité de disposer de bureaux à des coûts prohibitifs.

Et pourtant, le télétravail, objet d'une mesure de la CGECI transmise au Gouvernement en mars 2020, et d'une recommandation de la CIPC dans le Protocole d'accord entre les partenaires sociaux (employeurs et travailleurs) du 25 mars 2020, ne repose sur aucune base légale en Côte d'Ivoire.

Toutefois, n'y a-t-il pas lieu d'encadrer juridiquement cette autonomie plus accrue accordée au travailleur qui, devenu maître de son temps, pourrait dévier des objectifs fixés ?

Comment gère-t-on l'obligation pour l'employeur de mettre à la disposition du travailleur tous les moyens nécessaires pour accomplir ses tâches?



Des précisions ne sont-elles pas utiles sur la qualification des cas d'accidents qui pourraient survenir durant le télétravail, afin de déterminer s'ils peuvent être qualifiés d'accidents du travail ou non?

Autant de questions légitimes qui méritent d'être encadrées dans la mesure du possible.

En France, l'article L1222-9 du Code du travail prévoit que le télétravail est mis en place :

- → lorsqu'il est prévu par un accord collectif;
- → à défaut d'accord collectif, le télétravail peut être prévu par une charte créée par l'employeur après avoir reçu l'avis du comité d'entreprise, s'il en existe un;
- → en l'absence de charte ou d'accord collectif, le salarié et l'employeur peuvent convenir directement de recourir au télétravail mais uniquement de manière occasionnelle. Cet accord doit être formalisé par tout moyen (écrit, oral...);
- → si des circonstances exceptionnelles le justifie (catastrophe naturelle, épidémie à l'exemple de celle du COVID-19...), le télétravail pourra être mis en place et considéré comme un aménagement de poste pour permettre la continuité de l'activité.

Voici donc quelques pistes qui pourraient aider le législateur ivoirien à légiférer sur le Télétravail.

Rappelons que la CGECI a préconisé au Gouvernement dès mars 2020 de prendre des mesures en faveur du télétravail



Lutte contre la COVID-19

Point de la mise en œuvre du plan de soutien économique, social et humanitaire

1- Opérationnalisation de l'appui de l'Etat aux filières agricoles affectées par la COVID-19

Le Conseil a validé le principe d'un soutien immédiat de l'Etat à certaines filières en difficulté, pour un montant de 150,8 milliards de F CFA.

Cet appui est financé par l'Etat à hauteur de 120 milliards de F CFA et par une contribution des partenaires techniques et financiers d'un montant de 30,8 milliards de F CFA.

Les principales filières retenues sont :

Filières retenues	Montant d'aide alloué en FCFA
Filière Coton	35 milliards Pour assurer la poursuite de la campagne avec un prix bord champ de 400 F CFA/Kg
Filière Hévéa	5,56 milliards
Filière Palmier à huile	24,98 milliards
Filières Fruitières	3,5 milliards
Filière Riz	12 milliards
Filière Avicole	2,66 milliards
Secteur vivrier	16,82 milliards Destinés aux producteurs de maïs, de manioc, de banane plantain et de légumes et maraichers
Filières porc et élevage	1,51 milliard Pour la filière porcine, l'élevage de lapin et la production de miel
Filières pêche artisanale et aquaculture	2,56 milliards
Mise sur le marché des produits vivriers	4,4 milliards Pour la logistique, l'approvisionnement des marchés et la protection sanitaire des commerçants et usagers.



2- Soutien aux travailleurs dont le contrat de travail a été résilié ou suspendu du fait de la COVID-19

Pour l'appui de l'Etat aux travailleurs dont le contrat de travail a été résilié ou suspendu du fait de la COVID-19, le Conseil Présidentiel a autorisé un soutien de l'Etat aux 20 326 travailleurs enregistrés à fin avril 2020. Le soutien de l'Etat se traduira par le versement, à titre exceptionnel, d'un montant de 4 407 240 000 F CFA, correspondant à des paiements mensuels par catégorie, sur une période de deux mois répartis comme suit :

Catégorie travailleur	Montant d'aide alloué en FCFA
Ouvriers	60 000 / mois
Agents de maîtrise et techniciens	120 000 / mois
Cadres moyens et techniciens supérieurs	240 000 / mois
Cadres supérieurs	360 000 / mois

3- Mise en œuvre des quatre (4) Fonds de soutien

Le Conseil Présidentiel s'est félicité de l'adoption de dispositions transitoires, en vue de tenir compte de l'urgence à soulager les populations et les entreprises fortement affectées par la crise liée à la COVID-19. Après la mise en place de ces dispositifs, les principaux acquis du démarrage des activités des différents fonds se résument comme suit à la date du 20 mai 2020.

Nature du fonds	Montant déjà payé en FCFA
Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises	1,132 milliard Montant cumulé sous forme de prêts à taux d'intérêt réduits de 3%
Fonds de Soutien aux PME	48 millions Sous forme de subventions et de prêts à taux zéro
Fonds de Soutien aux acteurs du Secteur informel	Une liste de 1 260 bénéficiaires a été validée, en vue d'un appui de l'Etat entre 200 000 et 300 000 sous forme de subventions. Les secteurs d'activité concernés sont la restauration (10%), l'artisanat (22%), le transport (21%) et le commerce (47%).
Fonds de Solidarité et de Soutien d'urgence Humanitaire	Sur une liste de 45 457 bénéficiaires traitée, le processus de paiement progressif a commencé avec 16 902 personnes. Cette liste de 45 457 personnes permettra de payer un montant total de 2,3 milliards de F CFA, à raison de 50 000 F CFA par bénéficiaire correspondant aux transferts monétaires des mois d'Avril et de mai 2020.
Fonds de Solidarité	Paiement de 7,1 milliards de F CFA au titre des factures émises en mars et avril 2020 concernant 1 052 000 ménages abonnés au tarif social d'électricité, soit environ 5 millions de personnes. Cette mesure sera également étendue aux abonnés au tarif social de l'eau, soit environ 3,5 millions de personnes



La parole est à vous

Le Président du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Un modèle économique à réinventer

Invité par la station de radio généraliste nationale publique française, France Inter, M. Geoffroy Roux de Bézieux, Président du MEDEF confirme que la très grande majorité des entreprises ont repris leur activité avec pour corollaire une forte intensification du dialogue social. Mais il est clair pour lui que notre modèle économique est à réinventer

La reprise du travail

La, très, très grande majorité des entreprises ont repris ou sont en train de reprendre et il y a eu une très, très forte intensification du dialogue social soit avec les organisations syndicales soit avec simplement les salariés...toutefois, les mesures sanitaires sont compliquées à mettre en place, ont un coût, et il faut du temps.

Le surcoût lié aux mesures sanitaires peut-être estimé entre 10 et 20 % (...) Si cela dure quelques mois, les entreprises l'intégreront. Si c'est structurel, ce qu'on peut craindre, (...) forcément c'est la chaîne de valeurs qui va payer, ce qui veut dire qu'il y aura à un moment un peu d'inflation.

Les menaces sur l'emploi

Il y aura bien sûr des licenciements, mais l'important est de réfléchir, avec les syndicats, aux mesures alternatives à mettre en place pour en limiter les effets et garder les compétences (...) On est face à des situations qu'on ne connaît pas et donc, il faut essayer de trouver des réponses un peu différentes de ce qui est fait d'habitude.

Travailler plus

Cela se justifie dans certaines catégories d'entreprises où on a pris du retard et qu'il y a possibilité de rattraper ce retard. Ça peut être le BTP, ça peut être certains commerces... mais il ne s'agit pas de travailler plus en gagnant autant mais en essayant de gagner plus à chaque fois.

Sur l'environnement

L'urgence climatique, bien évidemment, n'a pas disparu avec la crise et que toutes les mesures environnementales que les entreprises doivent prendre doivent continuer,



M. Geoffroy Roux de Bézieux, Président du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)

mais il faut que l'on comprenne tous que la transition énergétique a un coût (...) il faut que nous soyons tous prêts à le payer. C'est clair qu'il y a un modèle économique à réinventer.

La revalorisation des salaires

Toute la difficulté est de savoir comment (...) Dire : il faut revaloriser les salaires, c'est facile sur un plateau de télé quand on fait de la politique ; c'est beaucoup plus compliqué dans la réalité des entreprises qui, en plus, vont certainement tomber dans le rouge dans les mois qui viennent.

Inventer de nouvelles solutions

La reprise se fait dans la sécurité de façon assez progressive mais on rentre dans un monde économique et des modèles qu'on ne connaît pas.

Quant au climat social, pour les mois à venir, même si l'ambiance dans les entreprises n'est pas mauvaise, on peut craindre que la crise économique se transforme en crise sociale, puis démocratique.

Pour envisager la relance, le MEDEF a mis en place un groupe de réflexion sur les grandes tendances qui ont émergé (écologie, relocalisation, télétravail).

Concernant le partage des richesses, il est clair. C'est dans les entreprises qu'il faut partager les richesses après les avoir créées.

Pour le fonctionnement du monde d'après, c'est surtout à l'intérieur des entreprises qu'il va falloir changer les

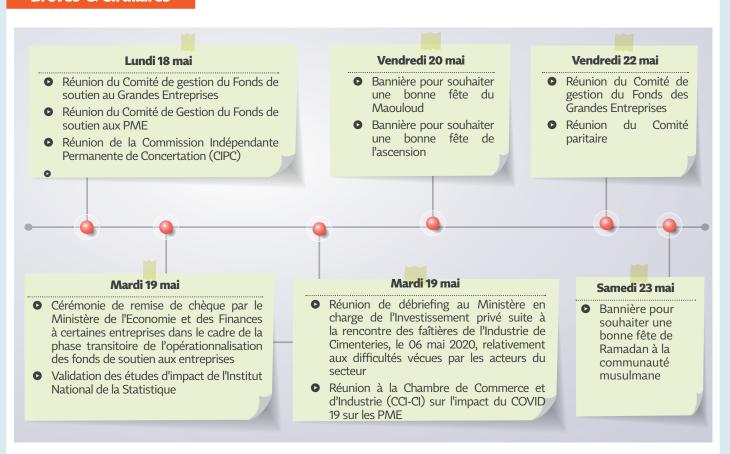


Pour remonter vos préoccupations, vos suggestions d'accompagnement et faire l'estimation de l'impact de vos pertes.

N'hésitez pas à nous envoyer un mail à l'adresse suivante : covid19@cgeci.ci



Brèves & Cirulaires



• Depuis Avril 2020, nous avons partagé 76 notes circulaires (DGI, Douanes, CNPS, Port Autonome d'Abidjan, Ministères...), avec les



Les trois (3) dernières notes diffusées aux adhérents.



Bonnes pratiques

Attitudes à avoir dans la période de dé-confinement : les leçons de l'histoire

Avant la survenance de la COVID19, la pandémie la plus sévère de l'histoire de l'humanité fut la grippe espagnole de 1918. Elle dura deux (2) ans, avec trois (3) vagues de contamination, infecta **500 millions de personnes** et causa 50 millions de décès!

La plupart des décès est survenue durant la deuxième vague de contamination et nous devons en tirer des leçons en matière de règles prudentielles.

Les populations supportaient tellement mal la quarantaine, que lorsque le premier dé-confinement eut lieu, la population s'est mise à se réjouir dans les rues en abandonnant toutes les restrictions et les mesures de distanciation.

Dans les semaines qui ont suivies, la deuxième vague de contamination survint, avec des dizaines de millions de décès.

Le même phénomène de reprise des contaminations a été observée dans le cadre de la COVID19 dans des pays comme le Ghana, Singapour et la Chine suite à la levée du confinement.

Le Ghana a connu une hausse record du nombre de nouveaux cas de coronavirus. Cette montée en flèche des cas de contamination est survenu dix jours après la levée de certaines mesures sécuritaires (1 032 nouvelles infections ont été recensées depuis le dé-confinement des grandes villes comme Accra et Kumasi).

Singapour avait réussi à contenir la propagation du virus grâce à une stratégie de contrôle très stricte et de traçage des contacts avec les personnes contaminées. Mais elle fait face à une deuxième vague de contamination qui a enregistrée **1.111 nouveaux cas** de Covid-19 le mardi 04 Avril. Depuis le mardi 21 Avril les autorités de Singapour ont annoncé la prolongation d'un mois, du confinement imposé depuis début avril, jusqu'à début juin.

Le 09 Avril 2020, alors que la Chine venait tout juste de lever le bouclage de Wuhan, la province du Heilongjiang a enregistré une hausse de cas dits "importés" qui venaient de Chinois résidants en Russie, revenus dans leurs pays à la fin du confinement.

Le processus est simple à comprendre : si tout le monde n'est pas testé, chaque porteur peut transmettre le virus sans le vouloir et le savoir. Et ça peut repartir pour un tour. Du moins évidemment tant qu'il n'y a pas de vaccin, ou tant qu'il n'y a pas d'immunité collective. Mais ça, on en est pas encore là, donc prudence!

COVID-19

Face au **Coronavirus**: pour se protéger et protéger les autres



Se laver très régulièrement les mains au savon ou à défaut une solution hydro-alcoolique



Nettoyez régulièrement les surfaces potentiellement infectées



Respecter une distance d'au moins un (01) mètre entre les personnes



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle



Entreprises citoyennes

Les entreprises se mobilisent pour faire des dons

Une véritable chaîne de solidarité a vu le jour pour faire face à la crise sanitaire qui touche de plein fouet la Côte d'Ivoire. De nombreuses entreprises, des Associations à but non lucratif et autres organisations de la Société civile se mobilisent pour apporter de l'aide au Gouvernement

ivoirien, à des structures sanitaires et à des entreprises afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan de riposte contre la maladie à Coronavirus. Nous vous proposons un sixième trombinoscope, non exhaustif, des actions menées par des entreprises et organisations membres de la CGECI.



Le groupe PFO Africa fait don de plus de 1,1 milliard FCFA



Dans le cadre de la lutte contre la pandémie à Coronavirus, la Société de Limonades et Brasserie (Solibra) a fait don d'eau minérale à la Croix-Rouge Côte d'Ivoire



Le Groupe ETIC fait don de kits sanitaires et alimentaires à ses enseignants



UNILEVER CI a offert 1000 cartons de savons d'une valeur de dix millions de francs CFA, réceptionnés dans les locaux du Programme national de cohésion sociale (PNCS)



La société Koira Holding a fait ce jour, don de 100 tonnes de riz, au ministère de la Solidarité, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté



La fondation KOUYO aux côtés des populations vulnérables de Yopougon



Entreprises citoyennes



Ivoire Hydro Électricité (IHE) a fait un don de vivres et de non vivres d'une valeur de dix millions de francs CFA aux populations du département de Taabo



de maquis et de restaurants du Grand Abidjan



L'entreprise Friesland Campina a offert des produits alimentaires, du matériel médical et d'hygiène d'une valeur de 25 millions FCFA en vue de soutenir les personnels soignants face à la pandémie du coronavirus (COVID-19)



Le groupe Barrick Gold a offert à l'Etat de Côte d'Ivoire de 500 millions FCFA pour appuyer la lutte contre la maladie à Coronavirus



Bridge Bank fait don de 35 millions FCFA et d'équipements sanitaires au service des maladies infectieuses et tropicales du CHU de Treichville



La Banque Populaire de Côte d'Ivoire fait don de 25 millions FCFA au Ministère de l'Economie et des Finances

Groupements et Associations + de 3500

Entreprises

+ de 18 000

Milliards de chiffre d'affaires

+ de 300 000

+ de 80%

de contribution aux recettes de l'Etat

AGRO-INDUSTRIE/ALIMENTAIRE



CONSEIL & FORMATION



FINANCE & SERVICES







TÉLÉCOMS & TICs



GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA CGECI



ANESPLACI

sociation Nationale des Etablissements Scolaires Prives Laics de Côte d'Ivoire

Tél.: 22 52 46 73



APBEFCI

Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire



APCI

Association Professionnelle des Pétroliers de Côte d'Ivoire

Diakité Coty IBRAHIM Tél.: 20 21 42 43



Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire

Guy M'BENGUE



Association des Producteurs de Ciments de Côte d'ivoire

Président **Xavier SAINT-MARTIN-TILLE** tél.: 21 24 62 00



Association des Sociétés d'Assurance en Côte d'Ivoire

Président Saliou BAKAYOKO



Chambre de Commerce et d'Industrie France Côte d'Ivoire

Président Jean-Louis LEGRAS Tél.: 21 25 82 06



Joseph KHOURY



Chambre de Commerce et d'Industrie Libanaise de Côte d'Ivoire



Presidente <mark>Me Yolande FOLDAH-KOUASSI</mark> Tél.: 20 32 11 47



FEDERMAR

Fédération Maritime de Côte d'Ivoire



FENAPEPS-CI

Federation Nationale du Patronat des Entreprises Privées de Sécurité de Côte d'Ivoire

Edv KOULA

Tél.: 22 41 34 54



FENEPLACI

Fédération Nationale des Etablissements du Privé Laïc de Côte d'Ivoire

Tél.: 22 41 49 96 - 08 05 65 65



Fédération Nationale des Industries et Services de Côte d'Ivoire

Président Joseph-Désiré BILEY



GEPEX

Groupement Professionnel des Exportateurs de Café et de Cacao

Président par intérim & Directrice Exécutive Françoise Mariame BEDIE Tél.: 20 32 17 70



GIBTP

ment Ivoirien du Bâtiment

Philippe EPONON Tél.: 22 43 77 91



GIPAME

Groupement interprofessionnel automobiles, matériels et équipementiers)

Abdul Hussein BEDYOUN Tél.: 21 75 03 41



Groupement des Négociants Internationaux



Groupement des Opérateurs du Secteur des Technologies de l'Information et de la Communication de Côte d'Ivoire

Patrick M'BENGUE



Groupement Professions de l'Industrie du Pétrole

Amadou TOURE
Tél.: 20 33 32 57 / 20 33 32 58



Mouvement des Petites et Moyennes Entreprises

Joseph AMISSAH Tél.: 21 24 00 70



OBAMCI

Organisation des Producteurs Exportateurs de Bananes, d'Ananas, de Mangues et d'Autres Fruits d'Exportation de Côte d'Ivoire

Président **Jean Marie KAKOU GERVAIS** Tél.: 20 33 19 81



ation centrale des producteurs-

Président ELLOH VOSSO



Union des Grandes Entreprises industrielles de Côte d'Ivoire

Jean-Louis MENUDIER
Tél.: 20 21 04 82



UNEMAF

Union Nationale des Entreprises Agricoles et Forestières de Côte d'Ivoire

Tizié YORO Bi



UNIFBACI

Union Nationale des Industriels et Fabricants de Boissons Alcoolisées de Côte d'Ivoire

Président Dominique GALLI Tél.: 21 35 55 53



UNETEL

Union Nationale des Entreprises de Télécommunications



UPESUP

Union Patronale de l'Enseignement Supérieur Privé